

CAP agricole (niveau 3) MÉTIERS DE L' AGRICULTURE



CONTENU DE LA FORMATION

OBJECTIF

À l'issue de la formation, le titulaire du diplôme est capable de préparer les lieux de culture, mettre en terre les produits agricoles, assurer leur bon développement jusqu'à la récolte et le conditionnement de ceux-ci pour la livraison.

LIEUX

En centre de formation de la Chambre de l'Agriculture et de la Pêche de Nouvelle-Calédonie situé à Numbo.

PROGRAMME PÉDAGOGIQUE

- Expression et communication
- Instruction Civique
- Mathématiques
- Éducation Physique et Sportive
- Gestes et postures
- Connaissances pédoclimatiques
- Connaissances des pratiques culturales régionales
- Maîtrise technique (conduite de production, entretien, réparation du matériel et des installations)
- Prévention Santé Environnement

MODALITÉ DE VALIDATION

La formation est validée par un diplôme du ministère chargé de l'agriculture de niveau 3. Celui-ci s'obtient par unité capitalisable (UC). Un UC reste valide cinq ans.

RYTHME DE L'ALTERNANCE

ALTERNANCE

La formation est dispensée avec un rythme de 3 semaines en entreprise pour 1 semaine en centre de formation (cours théorique et pratique).

RÉPARTITION DU TEMPS
23% CFA
77% ENTREPRISE



DURÉE TOTALE DE LA FORMATION

2 ans.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

CONDITION D'ADMISSION

Avoir plus de 16 ans, valider toutes les étapes de recrutement.

POINT A - NC
24 69 49
contact@pointa.nc
www.pointa.nc



BON À SAVOIR !

Si vous êtes salarié.e en poste depuis plus de 6 mois, le FIAF peut soutenir votre employeur dans la prise en charge des frais pédagogiques.
www.fiaf.nc 47 68 68

1

Enregistrement
au Point A

2

Réunion d'information et
tests de positionnement

3

Entretien de
motivation

4

Signature du
contrat

5

Début de
formation au CFA

Code ROME : A1414

OUVRIER AGRICOLE

APPRENDRE UN MÉTIER

La particularité marquante du secteur horticole est la production de produits variés, vivants de qualités. Ces caractéristiques nécessitent, de la part des ouvriers qualifiés de ce secteur, une maîtrise gestuelle importante. De plus, la complexité des techniques de production : serre, automatisation et les spécificités de la commercialisation (marchés spéculatifs, irréguliers, saisonniers) impliquent des compétences particulières.

Les activités des ouvriers qualifiés varient selon le secteur de la production horticole : productions florales et légumières - pépinières - productions fruitières. Il est ainsi créé autant de spécialités dans cette option.

ACTIVITÉS

- **Préparer les lieux de culture.** Participer à la mise en culture.
- **Réaliser les opérations de multiplication** dans les conditions optimales pour la reprise du végétal selon le secteur de productions horticoles.
- **Exécuter les différentes opérations de formation**, d'entretien, de protection et de fertilisation des cultures.
- **Récolter les produits et les conditionner** en fonction de leur destination.
- **Utiliser les différents équipements et matériels** nécessaires aux opérations culturales et à celles de récolte et de conditionnement des produits.
- **Effectuer les opérations courantes et de maintenance** de premier niveau du matériel, des structures de tuteurage ou de palissage et des abris de culture dans les cas de cultures abritées.
- **Procéder à l'enregistrement des données** sur ses temps de travaux et sur l'installation des matériels.

PROFIL MÉTIER REQUIS

- **Être en bonne condition physique** : être en capacité à travailler en extérieur et à effectuer des tâches fatigantes.
- **Être capable d'utiliser différents outils et matériels** nécessitant un **respect des mesures de sécurité** prévues.
- **Être observateur** : savoir repérer les signes de maladies ou de parasites sur les cultures.
- **Faire preuve d'adaptation** : s'ajuster aux aléas climatiques et aux conditions du terrain.

EMPLOIS VISÉS

- Pépiniériste.
- Horticulteur.
- Maraîcher.
- Arboriculteur.
- Floriculteur.

SALAIRE MENSUEL D'UN ALTERNANT

	1ère année	2e année
- 21 ANS	83 801 F.CFP	92 181 F.CFP
+ 21 ANS	100 561 F.CFP	108 941 F.CFP